

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/045/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 139/05 (MDE 24/032/2005 du 25 mai 2005) et sa mise à jour (MDE 24/038/2005 du 3 juin 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

PRISONNIER D'OPINION / DÉTENTION AU SECRET

CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PROCÈS INIQUÉ

SYRIE **Ali al Abdullah (h), journaliste et membre du Forum Jamal al Atassi, 55 ans**

Londres, le 1^{er} juillet 2005

Le procès d'Ali al Abdullah devant la *Mahkamat Amn al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État) doit s'ouvrir le 30 octobre 2005. Cet homme a déjà passé plus de six semaines en garde à vue. Détenu au secret la plupart du temps, il risque fort d'être torturé et restera incarcéré au moins jusqu'au début de son procès. D'après certaines sources, il a été placé à l'isolement cellulaire dans la prison d'Adhra, située près de la capitale, Damas.

Ali al Abdullah a été inculpé de « *promotion d'une organisation illégale* », l'organisation visée étant manifestement celle des *Al Ikhwan al Muslimin* (Les Frères musulmans), interdite en Syrie. S'il est reconnu coupable, il encourt une peine de plus de trois ans d'emprisonnement.

Ali al Abdullah a été arrêté dans la nuit du 15 au 16 mai, une semaine après avoir lu, devant le forum de discussion politique Jamal al Atassi, une déclaration du dirigeant de l'organisation des Frères musulmans, actuellement en exil. Celui-ci y réaffirmait son rejet de la violence, réfutait l'idée selon laquelle les Frères musulmans seraient en faveur de l'établissement d'un État théocratique en Syrie et appelait à l'adoption de réformes politiques afin que les droits des Syriens soient respectés.

Le 28 juin, selon les informations recueillies, deux membres de premier plan du Forum Jamal al Atassi ont été convoqués par téléphone à l'*Al Amn al Siyassi* (Sécurité politique). Lors de cette conversation téléphonique, on leur aurait ordonné de fermer le Forum. Suhayr Jamal al Atassi et Jihad Massouti font partie des huit membres du conseil d'administration du Forum libérés le 24 mai. Leur arrestation avait, semble-t-il, un lien avec la lecture de la déclaration des Frères musulmans. D'après les informations recueillies, ils ne se sont pas rendus dans les locaux de la Sécurité politique et ont toujours l'intention de tenir leur prochaine réunion, fixée au 2 juillet, étant donné qu'ils n'ont reçu aucune instruction officielle écrite les obligeant à fermer le Forum.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces dernières semaines, les autorités syriennes ont brutalement multiplié les actes de harcèlement à l'encontre des personnes qui leur semblaient trop critiques à leur égard, parmi lesquelles figurent un certain nombre de défenseurs des droits humains. Plusieurs personnes ont été placées en détention, parfois au secret, et certaines ont été inculpées par la *Mahkamat Amn al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État), dont les procédures sont loin d'être conformes aux normes internationales d'équité (voir la déclaration publique d'Amnesty International intitulée *Syrie. Il faut mettre un terme à la répression qui s'abat sur les défenseurs des droits humains*, MDE 24/034/2005 du 25 mai 2005 ainsi que l'AU 140/05, MDE 24/033/2005 du 25 mai 2005 et ses mises à jour).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment qu'Ali al Abdullah soit libéré sans délai, dans la mesure où il n'a fait que mener des activités légitimes et pacifiques en faveur des droits humains, et où il s'agit, par conséquent, d'un prisonnier d'opinion ;
- dites-vous préoccupé par le fait qu'il soit en instance de jugement devant la *Mahkamat Amn al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État), dont les procédures sont loin d'être conformes aux normes internationales d'équité ;
- cherchez à obtenir l'assurance qu'Ali al Abdullah ne sera pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- rappelez aux autorités que cet homme est en droit de recevoir régulièrement la visite de ses proches, de consulter un avocat de son choix et de bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient lui être nécessaires ;

– priez-les également de mettre fin à son isolement cellulaire et de lui permettre de côtoyer d'autres détenus ;

– rappelez aux autorités que l'article 38 de la Constitution syrienne garantit la liberté d'expression des citoyens de ce pays, et soulignez qu'en privant Ali al Abdullah de liberté, elles contreviennent aux obligations qui sont les leurs en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont l'article 19 proclame le droit à la liberté d'opinion et d'expression.

APPELS À :

Président de la République arabe syrienne :

His Excellency Bashar al-Assad
President of the Republic
Presidential Palace
Abu Rummaneh, Al-Rashid Street
Damas, Syrie

Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency General Ghazi Kan'an
Minister of Interior
Ministry of Interior
Merjeh Circle
Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Courriers électroniques : mi@net.sy ou admin@civilaffair-moi.gov.sy

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

His Excellency Muhammad al-Ghafari
Minister of Justice
Ministry of Justice
Al-Nasr Street
Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Courriers électroniques : moj@net.sy

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 12 AOÛT 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*